



www.packagingvalley.com

infos@packagingvalley.com

La Lettre

Innovation et réglementation sont - elles vraiment les 2 mamelles de l'emballage ?

L'innovation, par principe, doit générer valeur ajoutée et plus value.

Mais qu'en est il en réalité des entreprises qui ne sont devenues que les simples exécutants, que les simples fabricants aux ordres des donneurs d'ordres de la grande distribution de quelque domaine qu'elle soit, eux même aux ordres de leurs services marketing ou consommateurs internes ?

Quant à la réglementation, pour laquelle l'Emballage semble un secteur de prédilection, ne devient-elle pas, en plus de son rôle contraignant et répressif, une réelle cause de distorsion de concurrence flagrante vis-à-vis des importations des pays de l'Est et d'Asie, voire de certains "néo européens"?

Alors contre vents et marées, nous oeuvrons pour réussir et pérenniser notre développement.

N'hésitons pas à prendre contact avec les organismes () présents dans notre région Champagne-Ardenne. Ils peuvent nous aider, ils sont à notre service.*

Pascal de Guglielmo
Président

() sans ordre alphabétique et de manière non exhaustive : OSEO, RDT, ARIST, CCI'S, IFTH, CRITT MTDS, IFTS, Pôle IAR, et...PACKAGING VALLEY, ...*

2007
Juillet

n° 25

18° PACKINNOVE à TROYES - 13 & 14 juin 2007

1800 RENDEZ-VOUS PRÉ-ORGANISÉS
pour 152 donneurs d'ordres et 94 exposants,
parmi lesquels 17 entreprises étrangères :

7 donneurs d'ordres et 10 prestataires, venus de
Belgique (10), d'Allemagne (3), d'Espagne (1), de
Suisse (1), d'Israël (1), de Tunisie (1).

6 entreprises régionales ont été recensées
parmi les preneurs d'ordres :

10 BRODART INDUSTRIES
08 ARDEN PLAST
10 RPC TEDECO
51 VISUCOLOR
10 MEADWESTVACO ARIES
08 RIBEPRIIM

12 entreprises régionales
parmi les preneurs d'ordres

51 TREVE CERA
51 AXON Cable
51 CRISTAL UNION
51 INSTITUT ŒNOLOGIQUE DE CHAMPAGNE
08 ENIA TECSOM
10 PETIT BATEAU
10 VACHETTE
10 J. SOUFFLET
10 AT France
10 GRAVOGRAF
10 JACQUOT
51 VIRAX

Les trophées habituels "Packinnove de l'Innovation
Technologique" (à l'entreprise BREGER - 89) et
"Packinnove de l'innovation applicative" (à
REYNDERS Etiquette France - 59) ont été décernés
par les participants qui ont voté à 74%

SOUTIEN A L'E.S.A.A.

Conscient de l'importance de la reconnaissance de
l'ESAA (Ecole Supérieure des Arts Appliqués) de
Troyes, dans un contexte de remaniement complet de
son cursus d'études, PACKAGING VALLEY a permis
aux étudiants de dernière année (7) de présenter leurs
projets de fin d'études.

L'un d'entre eux a été particulièrement retenu par les
professionnels présents et a fait l'objet d'une
présentation officielle lors du Gala au cours de la
remise des Trophées et récompensé par un chèque de
200 € et la possibilité offerte à l'étudiante primée
d'exposer son projet sur l'Espace PACKAGING
VALLEY lors du prochain salon "Emballage08".

Afin de permettre un renouveau des participants et de
prendre en considération les contraintes budgétaires
des entreprises devant faire face, en 2008, à leur
participation incontournable et onéreuse à Interpack (et
à "Emballage08", il a été décidé qu'il n'y aurait pas de
Packinnove 2008.

**Le prochain PACKINNOVE aura donc lieu
en juin 2009 à Troyes.**

PACKINNOVE MACHINE 2008

La première convention d'affaires "processempackage":
PACKINNOVE MACHINE, dont l'organisation est
confiée à ADHESION GROUP., aura lieu à Troyes les
13 et 14 février 2008.

En mettant en place une telle manifestation originale,
tant par sa forme que par son thème, PACKAGING
VALLEY prend le pari de réussir à faire parler business
machines d'emballage dans des conditions
inhabituelles, à savoir dans des stands ou bureaux
sans aucune comparaison avec la surface
habituellement dévolue à la présentation de ces
matériels, laissant les phénoménaux coûts de
montage, de démonstration et de démontage aux
grands salons traditionnels.

ECO CONCEPTION DES EMBALLAGES

Dans le cadre des actions définies dans son Contrat de
Partenariat, PACKAGING VALLEY travaille depuis
plusieurs mois à la réalisation d'un outil permettant à
toute PME de développer une démarche et un outil
pour l'éco-conception des emballages en vue
d'apporter aux fabricants et utilisateurs d'emballages
un avantage concurrentiel alliant réduction des impacts
environnementaux et réduction des coûts directs et
induits.

Cet outil, développé par Catherine MORIOT, du
cabinet rémois EOP'S, termine sa phase de tests en
entreprises fabricantes et consommatrices
d'emballage et une réunion de présentation en a été
faite dans les locaux de l'ESIEC à Reims le 18 juin
dernier.

Les entreprises régionales présentes ont été
convaincues de la facilité d'usage et des résultats
obtenus présentés par trois responsables d'entreprises
"tests".

PACKAGING VALLEY se propose d'en étudier la mise
en ligne et les conditions d'accès pour toute entreprise
d'ici la fin du 1° semestre 2008.

Nos entreprises

ALCAN PACKAGING CAPSULES VEUT DÉVELOPPER SA STELVIN EN FRANCE

..... Il s'est vendu en 2006, dans le monde, 1,5 milliard de capsules à vis sur un total mondial de 18 milliards de bouteilles de vin de 75 cl, la France atteint péniblement les 150 millions d'unités. Leader mondial du marché avec sa Stelvin, Alcan Packaging Capsules (Alcan) prévoit, pour 2007, deux milliards d'unités vendues dont 200 millions pour la France.

..... Après des années de stagnation, le marché explose littéralement. Il se vendait 200 millions d'unités par an dans les années 80 et 90 : la Suisse constituait alors la terre d'élection de cette alternative au liège. En 2003, 300 millions d'unités sont vendues puis 1 milliard en 2005. Les vins du nouveau monde ont choisi leur camp : en Nouvelle-Zélande, la capsule affiche une part de marché de 90% ; elle est également dominante en Australie avec 60%. Les raisons du succès sont claires : la capsule à vis résout le problème du goût de bouchon qui affecte, selon les sources, 5 à 15% des bouteilles.

..... " La capsule assure également une grande régularité dans la conservation des vins grâce à la maîtrise des échanges gazeux. Elle offre aussi un grand confort d'utilisation car elle est facile à ouvrir. Notamment pour les seniors... Et puis elle permet de reboucher la bouteille, ce qui est parfait pour une consommation fractionnée ". Il ne s'agit plus " de savoir si la capsule va dépasser le liège mais quand ". Ce qui pourrait arriver bien " avant 2015 " comme l'a estimé l'œnologue américain Robert Parker.

EMBALLAGES MAGAZINE - N° 836 - 30 avril 2007

L'IMPRIMERIE DE LA HALLE ESTAMPILLÉE IMPRIM'VERT

Cela fait quelques années déjà que l'Imprimerie de la Halle du groupe Brodart Industries s'engage à travailler en minimisant au maximum les impacts sur l'environnement et sa consommation d'énergie : lors de la construction de la nouvelle usine, des panneaux solaires pour la fourniture d'eau chaude et des pompes à chaleur pour le chauffage et la climatisation ont ainsi été installés.

De plus, l'identification des déchets, leur stockage et leur circuit au sein de l'entreprise, ainsi que les filières d'élimination ou de recyclage ont fait l'objet d'une étude précise.

Ces efforts ont été payants car il aura fallu moins d'un an pour que l'Imprimerie de la Halle soit estampillée Imprim'vert. Cette reconnaissance représente, entre autres, la certitude pour les clients que l'Imprimerie de la Halle fonctionne en parfaite harmonie avec l'environnement :

- En assurant une bonne gestion des déchets les plus dangereux (révélateurs et fixateurs de plaques, solvants usagés, boîtes d'encre, chiffons souillés...) et en vérifiant qu'ils sont bien éliminés ou recyclés dans des centres agréés.
- En garantissant l'exclusion des produits étiquetés " toxiques " de l'ensemble du site.
- Par la mise en place de bacs de rétention dans les ateliers et aires de stockage afin d'éviter tout risque de pollution accidentelle.
- Par une campagne de communication interne visant à impliquer au maximum les salariés.

Pour sa directrice Sandrine Casanova, mais aussi pour Michel Brodart, président du groupe, cette démarche constitue tout d'abord un véritable engagement citoyen de l'entreprise, cette protection s'avérant être l'une des priorités de tout un chacun pour les années à venir. Commercialement, Imprim'vert constitue, en outre, un plus indéniable dans le secteur très concerné de l'industrie. Dotée d'une structure légère et d'un important stock de matières premières, constamment à l'écoute des exigences techniques et faisant preuve d'un réel souci de transparence, l'Imprimerie de la Halle réalise, en plus d'être spécialisée dans les étiquettes alimentaires sur le marché français et européen, bon nombre de travaux dans les domaines de l'industrie et du labeur.

EST-ECLAIR Economie - 24/04/07

STOROPACK CHANGE DE DIRECTEUR

Le groupe Storopack (2 300 collaborateurs dans le monde, 302 M€ de CA), fabricant d'emballages en matières plastiques, emploie 23 salariés dans son usine de Haute-Marne, où il est présent depuis 20 ans.

Gilles Daniel devient le nouveau directeur de cette unité, succédant à Miguel Desgardins, par ailleurs trésorier de PACKAGING VALLEY.

LE JOURNAL DE LA HAUTE-MARNE 03/07/2007

Ndlr : Merci à Miguel pour son action au sein de notre association et bonne chance dans ses nouvelles activités.

Nos entreprises

JEAN-PAUL DA COSTA DISTINGUÉ PAR CHAMPAGNE ARDENNE ENTREPRENDRE

Créée en 2004, forte de 66 membres, l'association Champagne Ardenne Entreprendre regroupe des chefs d'entreprises de l'Aube, de La Marne, de la Haute-Marne et des Ardennes, avec pour principal objectif de soutenir la création d'entreprises. Les dirigeants accompagnent pendant trois ans des porteurs de projets appelés à donner naissance à de futures PME., dispensent de nombreux conseils, ouvrent leur carnet d'adresses à ces jeunes entrepreneurs et octroient des prêts d'honneur, grâce à des partenariats avec des établissements bancaires et financiers.

Les lauréats 2006, dont Jean-Paul Da Costa - Conditionnement Parfums Cosmétiques (Aube) ont été récompensés par Pierre Possémé, président de la Fédération régionale du bâtiment et parrain de la promotion.

Est Eclair édition 19/06/07

UN NOUVEAU LOGICIEL EMBALLÉ L'ÉCO-CONCEPTION

Disponible dans les prochains mois en accès payant, un logiciel développé, avec l'aide financière du Conseil régional et de Packaging Valley Champagne-Ardenne, par le cabinet rémois Eop's, spécialisé dans l'éco-conception, aidera les entreprises à choisir les solutions d'emballage les plus écologiques.

Cet outil d'aide à la décision, simple et rapide, a été conçu par Catherine Moriot, professeur de développement durable à l'Esiec de Reims. Il exploite des données facilement accessibles et reconnues par la profession, mesure et compare la qualité écologique alternative des différentes solutions d'emballage envisagées, intègre tous les besoins et contraintes internes et externes, permet une visualisation graphique des résultats, incite au changement en soulignant les valorisations financières.

PETITES AFFICHES MATOT BRAINE n° 7191 du 25/06/2007

CHAMPAGEL FÊTE SES 50 ANS

La société familiale, spécialisée dans la Conception et la Fabrication de systèmes de Congélation des Cols et la Manutention du Champagne et des Vins Effervescents, a été créée en 1957. Située à Epernay, au cœur de la Champagne, elle emploie une cinquantaine de personnes et se caractérise par trois secteurs d'activités : le pôle Congélation pour les lignes de dégorgement, le pôle Manutention avec, par exemple, les robots d'emboilage-déboilage et le pôle Services (Bureau d'études, SAV, Magasin & Ingénierie). Comme souligne son PDG, Pierre DUGUIT : " nous sommes un peu tous polyvalents ce qui est le propre d'une entreprise à taille humaine et nous couvrons, en tout, une dizaine de corps de métiers".

La société a connu de nombreuses évolutions d'organisation et technologiques. Ainsi le Bureau d'études (Mécanique, Automatismes, Robotique & Froid) a connu un développement important depuis quelques années. Ce sont près de 15 personnes qui le composent. C'est ici que sont conçues l'ensemble de nos machines.

Export : 50 Pays

" L'export représente, en moyenne, 30 % de notre CA qui tourne autour de 5 millions d'euros. Près de 40% de notre CA est représenté par les bacs de congélation, 25 % par le SAV et 35% par la manutention. Nous souhaitons d'ailleurs, développer ces deux pôles : " Manutention et Services ". CHAMPAGEL est présente dans une cinquantaine de pays différents. La Champagne reste, bien entendu, le noyau dur de sa clientèle mais, en France, elle commercialise dans toutes les régions qui produisent des effervescents : Alsace, Bourgogne, Pays de Loire et Sud-Ouest.

La plus grosse ligne de dégorgement

Pour ses 50 ans d'existence, CHAMPAGEL a prévu quelques événements phare. Tout d'abord, une journée " portes ouvertes ", puis le Viteff, en octobre, sur lequel CHAMPAGEL devrait marquer son anniversaire. "Pour 2007, un producteur étranger vient de passer commande de la plus grosse ligne de dégorgement du monde, d'une capacité de 15 500 bouteilles/heure. C'est aussi un élément important et symbolique pour cette année d'anniversaire! "

Les projets sont nombreux et de nouvelles idées de développement sont à l'étude pour les années futures.

Infos filiere

DÉCHETS : LES QUANTITÉS EN JEU DANS LES ENTREPRISES

En France, 22 millions de tonnes de déchets non dangereux (DIB) sont générés par les entreprises de plus de 15 personnes. Le bois participe pour un tiers à ces déchets. 5 millions de tonnes (soit 20 %) proviennent des emballages. Ces mêmes entreprises produisent 3,6 millions de tonnes de déchets dangereux. (Source : Ademe, étude 2005)

L'USINE NOUVELLE n° 3061 du 21/06/2007

UNE ÉTIQUETTE POUR LES JEUNES ET L'ALCOOL

Les professionnels des étiquettes doivent-ils s'en réjouir ? La taille de leurs produits destinés au monde du vin n'est pas près de se réduire avec les différentes mentions que les viticulteurs et négociants sont priés d'ajouter régulièrement. En France, récemment, il y a eu le pictogramme visant les femmes enceintes. Bientôt, il pourrait y en avoir d'autres à l'adresse des jeunes. En effet, un sondage Eurobaromètre de la Commission européenne révèle qu'une large majorité de la population (77%) est favorable à l'apposition sur les bouteilles d'alcool d'avertissements destinés aux groupes les plus vulnérables. 21% y sont toutefois opposés.

Consommation excessive. Néanmoins, les différences sur le sujet sont sensibles entre les Etats membres. Ainsi, 93% des Maltais, 92% des Chypriotes, 89% des Espagnols et des Polonais sont favorables à ces étiquettes. Mais seulement 54% des Finlandais, 57% des Danois et 61% des Néerlandais. Ce sondage montre que ce sont les jeunes de 15 à 24 ans qui sont particulièrement touchés par le problème de la consommation excessive d'alcool. Pour protéger cette catégorie, 73% des Européens seraient d'ailleurs prêts à réduire à 0,2 g/l le niveau maximum d'alcool autorisé au volant pour eux et les nouveaux conducteurs.

Emballages Magazine - N° 833 - 9 avril 2007

LE BOIS : UN MATÉRIAU LÉGER POUR L'EMBALLAGE

Avec les préoccupations environnementales, le bois retrouve un gain d'intérêt pour les emballages légers.

L'emballage léger en bois emballa une grande variété de produits (fruits et légumes, fromage, produits de la mer...). Deuxième producteur européen derrière l'Italie, la France compte une centaine de sites de production et produit environ un milliard d'unités par an.

Les chiffres des emballages en bois

- **Gisement** (+ 34% en 10 ans*)
 - ✓ emballages lourds (palettes et caisses) : 1,7 Mt
 - ✓ emballages légers (cagettes) : 500 000 t
- **Recyclage**
 - ✓ la masse recyclée : + 29% entre 2000 et 2004
 - ✓ taux de recyclage : de 18% à 20%
- **Emballages légers** :
 - ✓ 52% des cagettes suivent le circuit des ordures ménagères
 - ✓ 27% sont récupérées par les particuliers
 - ✓ 21% suivent une valorisation énergétique

** Source Ademe - bilan 2007*

Deux nouveaux formats de palettes

Le groupement européen Epal, qui dénombre plus de 350 millions de palettes en circulation sous licence Epal, lance deux nouveaux formats, pour mieux répondre aux réalités du commerce international et faire face à la baisse du 800 X 1200. Les nouveaux formats sont le 1200 X 1000 mm et le 1000 X 1200 pour les marques Epal et EUR. Le champ d'application des palettes Epal n'est pas limité à l'Union européenne. Les palettes EUR sont traitées selon les standards IPPC.

EDmachines&technologies - N° 518 - Mai 2007

Environnement

BIOPLASTIQUES DE QUOI PARLE-T-ON ?

On entend par bioplastiques les polymères issus de ressources végétales renouvelables qui, une fois arrivés en fin de vie, se biodégradent sous l'action des micro-organismes en dioxyde de carbone, eau et biomasse. La plupart des bioplastiques sont aussi compostables.

EMBALLAGES ISSUS DES RESSOURCES RENOUVELABLES

Il existe une réelle confusion s'agissant du vocabulaire employé. Trois mots reviennent fréquemment : biodégradable, fragmentable et compostable.

Biodégradable

Un produit est biodégradable lorsqu'il se dégrade et se détruit. Toutefois, cette explication n'introduit pas la notion de temps, ni les conditions de décomposition requises. Ainsi, certains produits, comme le bois, considérés comme biodégradables, prennent plusieurs années avant de se dégrader.

La biodégradation est par ailleurs fonction de l'environnement climatique où se trouve le produit (sec ou tropical) et influe en conséquence sur la vitesse de décomposition du produit.

Une norme a donc été édictée afin de définir la biodégradabilité. Elle insiste sur la notion de temps. Ainsi, si le milieu est humide, le produit doit se dégrader entre 28 et 60 jours. En milieu sec ou en milieu naturel de compost, il doit se décomposer en 90 jours.

Fragmentable

La dégradation est la somme de plusieurs activités. Normalement, la décomposition est opérée par des micro-organismes. Il existe cependant en amont une activité physique, chimique et biologique qui conduit à la dégradation.

L'action physico-chimique est provoquée par les effets de la nature. Trois facteurs sont essentiels à la dégradation : la température, l'humidité et les ultraviolets (la lumière). La fragmentation constitue la première partie de la dégradation et se réalise grâce à ces trois facteurs.

Compostable

Il constitue le stade ultime de la biodégradation. Contrairement à la biodégradation qui est un processus naturel, le compostage exige des conditions bien définies de temps, de température, d'humidité et d'oxygénation. La norme sur le compostage inclut quatre facteurs :

- ✓ vérifier que le produit en phase de compostage ne contient pas de composés organiques volatiles indésirables comme les métaux lourds
- ✓ respecter la notion de biodégradabilité. 90% du produit doivent se dégrader dans un temps bien défini
- ✓ contrôler qu'à la fin de compost et du tamisage, il ne reste qu'une fraction minimale de résidus non compostés. Elle doit être de - 10% pour un résidu supérieur à deux millimètres ;
- ✓ vérifier que la qualité du compost obtenu sur le plan éco-toxicologique n'a pas été altérée par la présence de produits autres que naturels.

Eco Emballages - Les emballages plastiques biodégradables

AMENDEMENT !

Passer au tout biodégradable ne s'improvise pas : les députés français en ont fait l'expérience. Après avoir voulu interdire dès 2010, dans le cadre d'un amendement à la loi d'orientation agricole voté en octobre 2005, tous les emballages en plastique non biodégradables puis les seuls sacs en plastique, la France a été rappelée à la réalité par Bruxelles qui a signalé qu'une telle disposition n'était pas conforme à la directive 94/62/CE.

Emballages Magazine - supplément au N° 839 - Mai 2007

Innovation et PME

A en croire une étude de l'Insee de Juin 2006, la France, dont les entreprises déposent trois fois moins de brevets que leurs voisines allemandes, n'est pas à proprement parler le pays de l'innovation. Pire encore, avec un ratio de dépenses R&D équivalent à 1,36 % du PIB, l'effort des entreprises dans ce domaine serait inférieur à la moyenne de celui des pays membres de l'OCDE (1,51 %).

Pourtant nos entreprises, et en particulier les petites, semblent avoir des idées et sont conscientes de l'urgence qu'il y a à innover. Mais pour innover encore faut-il avoir une culture de l'innovation, culture que de nombreux dirigeants de PME croient par ailleurs réservée aux grandes entreprises.

L'innovation est à la portée de tous, mais les PME ne mettent-elles pas la barre un peu trop haut ? En fait n'innovent-elles pas sans le savoir ? Rester à l'écoute de son marché, c'est déjà faire preuve d'un esprit innovant ; l'innovation n'est pas réservée à la haute technologie.

Innover, c'est trouver une idée qui apporte une solution à ce que le marché attend ainsi qu'un avantage compétitif à l'entreprise. Il peut s'agir de la simple modification d'un produit existant. Innover est à la portée de tous, n'importe quel produit de consommation courante peut être innovant s'il génère une forte valeur ajoutée et procure un avantage concurrentiel.

Les PME ont souvent la possibilité de détecter rapidement les nouveaux besoins. Cependant elles sont habituellement démunies face aux problèmes techniques engendrés par leur projet d'innovation. Nouer un partenariat avec une autre entreprise, ou adhérer à un groupement d'action collective régionale comme un pôle de compétitivité, sont, entre autres, des pistes de solutions qui s'offrent à l'entreprise.

Reste un obstacle majeur pour beaucoup de petites structures : le financement. L'Etat, par l'intermédiaire d'Oséo, multiplie les incitations : avance à taux zéro remboursable en cas de succès, ou encore le fait de se porter garant auprès des banques grâce à des fonds alimentés par l'Etat. Autre possibilité offerte à la PME, les Prestations Technologiques Réseaux (PTR) qui permettent un financement jusqu'à 75% d'une prestation externe. Pour les entreprises de moins de trois années existence, a été mis en place un Contrat de Développement Innovation. Sans oublier l'alternative d'un crédit impôt recherche. Cette "frilosité" est d'autant plus gênante que, d'après une

enquête Oséo (mai 2005), 56 % des chefs d'entreprises affirment avoir une, voire plusieurs idées d'innovation dans leurs cartons.

LE CATALOGUE DES AIDES A L'INNOVATION

AIDE AU PROJET INNOVANT

Avance à taux zéro finançant jusqu'à 50% du projet. Permet le financement de la conception, la définition et la réalisation d'un projet innovant laissant augurer des perspectives commerciales concrètes. Montant moyen 200 000 €. L'avance est remboursable en cas de commercialisation.

PRET PARTICIPATIF D'AMORÇAGE

Destiné aux PME de moins de cinq ans qui bénéficient déjà d'une aide Oséo-Anvar pour créer des conditions favorables à l'intervention d'une société de capital-risque. Ce prêt peut être accordé immédiatement sans prise de garantie sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant. Montant de 50 000 à 75 000 € selon le montant de l'apport en fonds propres.

AIDE AU RECRUTEMENT POUR L'INNOVATION

Subvention égale à 50% du salaire versé la première année d'embauche plafonnée à 25 000 € pour les ingénieurs et à 27 000 € pour les docteurs, qui facilite le recrutement de salariés Bac+5, docteurs et post-doctorants pour structurer l'activité de R&D.

PRESTATION TECHNOLOGIQUE RESEAU

Cette subvention, la PTR, permet aux PME de se familiariser avec l'innovation en finançant des pré-études technologiques, des essais ou des études de marché. Limitée à 5 000 € HT par an

CONTRAT DEVELOPPEMENT INNOVATION

Objectif : faciliter les investissements immatériels comme un besoin en fonds de roulement. Réservé aux PME de plus de 3 années d'existence qui se lance dans un programme d'innovation. Durée 6 ans, le CDI est un prêt sans garantie ni caution personnelle avec un allègement des remboursements la première année. De 40 000 à 400 000 €.

FONDS DE GARANTIE INNOVATION

Plafonné à 1,5 M€, il intervient sous forme de garantie du concours bancaire à hauteur de 60%.

MOBILISATION DU CREDIT IMPOT RECHERCHE

Utilisable par les entreprises ayant un excédent de crédit impôt recherche pas encore imputé sur l'IS. Financement en trésorerie de 30 000 € minimum, plafonné à 10M€ par an.

Règlementation et divers

LES BONNES PRATIQUES DE FABRICATION DES EMBALLAGES

Selon le règlement N° 1935/2004, tous les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ou pour lesquels il est prévisible qu'ils seront mis en contact avec des denrées alimentaires, doivent être fabriqués selon les BONNES PRATIQUES de FABRICATION afin qu'ils ne cèdent pas, ou ne puissent pas céder, aux denrées alimentaires certains de leurs constituants en quantité suffisante pour entraîner une modification de la composition et des caractères organoleptiques des denrées concernées et/ou présenter un danger pour la santé humaine.

Ces règles s'appliqueront automatiquement à compter du 1^{er} août 2008 dans l'ensemble des 27 états membres de l'U.E. sans obligation de la parution d'un décret d'application national.

A compter de cette date, toutes les entreprises concernées devront assurer "volontairement" la gestion de la qualité de leurs opérations de fabrication de produits au contact alimentaire (composants ou produits finis).

Cette obligation est valable au stade de la fabrication comme à ceux de la transformation et de la distribution, chaque entreprise adaptant son système en fonction de son rôle dans la chaîne de production et/ou d'approvisionnement.

A cet effet, il y aura obligation de pouvoir présenter une documentation appropriée sans impératif de forme (papier ou électronique) mentionnant les spécifications, les formules et les transformations jugées en interne comme présentant un intérêt au niveau de la conformité et de la sécurité du matériau et/ou du produit fini. Elle devra également mentionner les résultats du système de contrôle qualité.

QUAND LE BRÉSIL FAIT RIMER EMBALLAGE AVEC DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cinquième pays du monde de par son étendue (8,5 millions de km², soit 12 fois la France) et sa population (190 millions d'habitants), le Brésil est aussi un pays recouvert de végétation. Près du tiers de sa surface est occupée par la forêt amazonienne, la plus riche et diversifiée de toutes les forêts tropicales existantes.

Le poids des matériaux

Plastiques : 35,1 %	Papier-carton : 28,2 %
Métal : 20,9 %	Verre : 6,7 %
Papier : 6,7 %	Bois : 2,5 %

Source ABRE

Cultures agricoles

Le reste du territoire - à l'exception des grandes zones urbanisées autour de Sao Paulo (12 millions d'habitants), la capitale économique, et de Rio de Janeiro (6 millions d'habitants)- est dédié aux cultures agricoles, en particulier la canne à sucre qui a toujours occupé une place importante dans l'économie du pays.

153 000 personnes

En 2006, le PIB du Brésil se montait à 570 milliards de dollars (423 milliards d'euros) avec un taux de croissance de 4 % sur 2005. L'industrie de l'emballage, qui emploie dans ce pays 153 000 personnes, a réalisé un chiffre d'affaires de 8,3 milliards de dollars avec une progression moyenne de 10 % au cours des dernières années.

Emballages Magazine - N° 846 - 9 juillet 2007

UNE PRODUCTION INDUSTRIELLE EN HAUSSE

Selon l'institut Xerfi Previsis, l'activité industrielle espagnole serait au mieux de sa forme. Les chiffres sont formels : depuis l'été 2005, la production manufacturière s'est accélérée pour atteindre, début 2007, un rythme qu'elle n'avait pas connu depuis près de six ans : + 4,8 % en année glissante ! De quoi faire pâlir ses voisins européens. Une évolution non sans rapport avec la reprise spectaculaire des investissements productifs des entreprises, qui affichent une hausse de 10 % en prix constant sur l'année 2006. Mais attention, module-t-on chez Xerfi, le poids de l'industrie dans l'économie ibérique est exigu, puisque la branche manufacturière ne contribue qu'à hauteur de 13,4 % du produit intérieur brut. Politiquement, le pays semble, en effet, avoir opté pour un modèle de croissance essentiellement fondé sur le service et sur la consommation des ménages. A suivre au second semestre.

Formes de Luxe - Juillet 2007